

Aide alimentaire dans le Jura : près de 1 130 tonnes de nourriture distribuées aux plus démunis

Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté • n° 99 • Juin 2022



Les 48 centres d'aide alimentaire du Jura ont distribué près de 1 130 tonnes de denrées alimentaires d'une valeur totale d'environ 4 millions d'euros en 2019. Celles-ci proviennent surtout de collectes de nourritures réalisées auprès d'entreprises commerciales, de producteurs locaux, ainsi que des achats effectués par les structures elles-mêmes. Les associations fonctionnent essentiellement grâce à des bénévoles.

Près de 15 000 personnes bénéficient de l'aide alimentaire, principalement des familles avec enfants. Les deux tiers sont accueillies dans des centres situés dans le Grand Dole et Lons Agglomération.

En milieu rural, les personnes susceptibles de bénéficier de l'aide alimentaire sont parfois très éloignées des lieux de distribution.

L'implantation de 48 centres de distribution d'aide alimentaire dans le Jura permet aux personnes ayant des difficultés financières de se nourrir et de subvenir aux besoins vitaux de leur famille.

Présentes dans les villes les plus peuplées, Dole, Lons-le-Saunier, Saint-Claude ou Champagnole, les structures sont également implantées dans une vingtaine d'autres communes du département

► **figure 1.**

Des centres de distribution souvent affiliés à un réseau national

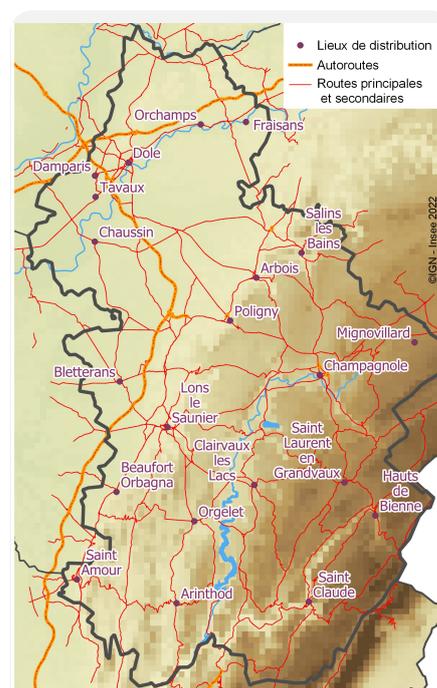
Plus de la moitié des centres de distribution ont une **habilitation** nationale leur permettant de recevoir des contributions publiques au titre de l'aide alimentaire ► **figure 2.** Ils relèvent en premier lieu des Restos du Cœur, principal distributeur dans le département. Viennent ensuite la Croix-Rouge française, le Secours Catholique, le Secours populaire et la Société de Saint-Vincent de Paul. Les autres structures ont une habilitation régionale et relèvent d'organismes locaux. Elles sont gérées notamment par un centre communal d'action sociale comme ceux de Fraisans, Champagnole ou Damparis.

D'autres sont régies par des associations locales, à l'image de l'association familiale rurale de Beaufort ou de l'épicerie sociale de la Die à Hauts-de-Bienne. L'association Saint-Michel le Haut qui intervient dans les domaines de l'enfance, du handicap, de la précarité et de l'exclusion sur l'ensemble du département, gère quatre centres de distribution.

Pour répondre à un besoin urgent, d'autres structures (communes, associations de quartier, etc.) peuvent par ailleurs organiser, de façon ponctuelle, la distribution de denrées alimentaires aux personnes en grande difficulté. Ces initiatives locales se sont développées en particulier pendant la crise sanitaire liée à l'épidémie de la Covid-19.

Dans la plupart des centres de distribution, la fourniture de denrées alimentaires ne constitue qu'une partie des services proposés aux personnes accueillies. Ces structures sont également un lieu d'écoute et favorisent les liens sociaux. Selon les moyens dont elles disposent, elles peuvent aussi fournir des vêtements, des produits d'hygiène, du matériel pour améliorer la vie quotidienne des personnes qui en ont le plus besoin. D'autres proposent un accompagnement pour des démarches

► 1. Communes d'implantation des structures d'aide alimentaire dans le Jura en 2019



Champ : Structures d'aide alimentaire ayant reçu au moins dix bénéficiaires en 2019.

Source : Structures d'aide alimentaire du Jura.

En partenariat avec :

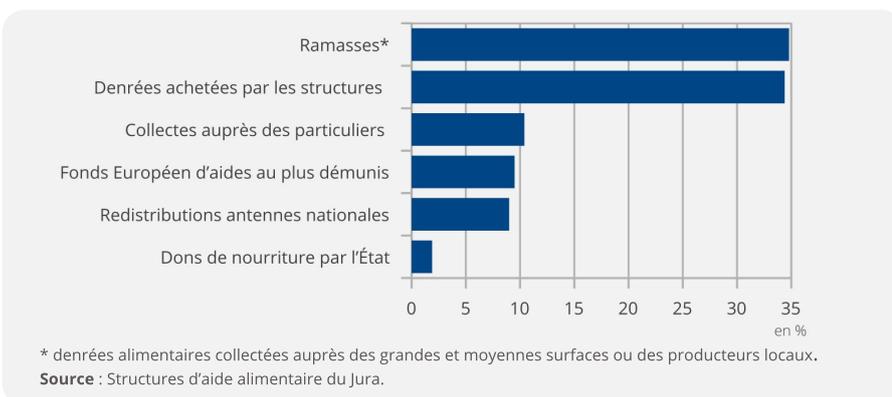
administratives, de soins médicaux, pour la recherche d'un logement ou une orientation vers des structures de réinsertion. Elles peuvent encore développer des services tels que des soins de beauté, du soutien scolaire, des ateliers de cuisine ou de couture.

Le fonctionnement des structures d'aide alimentaire repose essentiellement sur le bénévolat. Près de 80 % des personnes contribuant au fonctionnement de ces établissements ne sont donc pas rémunérées. Elles interviennent en dehors de leur activité professionnelle et familiale. Les salariés, souvent gestionnaires ou animateurs, sont très peu nombreux (1,2 %). Les autres sont des stagiaires ou des jeunes effectuant leur service civique ► **encadré 1**.

Des ramasses mais aussi des achats et des collectes de nourriture

En 2019, près de 1 130 tonnes de denrées alimentaires ont été distribuées à la population par les centres de distribution

► 3. Origine des denrées alimentaires distribuées dans le Jura en 2019



► 2. Nombre d'implantations de structures d'aide alimentaire et volumes distribués selon le type de structure en 2019

Type de structure	Nombre	Volumes distribués (tonnes)
Association avec une habilitation nationale	25	950
Association locale	7	120
Centre communal d'action sociale	11	25
Association de rayonnement départemental*	5	31
Ensemble	48	1126

* Association Saint-Michel le Haut, Syndicat intercommunal auprès des personnes âgées et handicapées (SISPAH).
Source : Structures d'aide alimentaire du Jura.

dans le Jura. Plus d'un tiers des volumes distribués sont des ramasses, à savoir des produits collectés auprès de grandes et moyennes surfaces commerciales ou de producteurs locaux. Un volume proche, soit 390 tonnes, est acheté par les structures elles-mêmes. Les collectes organisées auprès des particuliers représentent 10 % de l'ensemble de l'aide alimentaire. Enfin, ces associations bénéficient également de produits alimentaires financés par le Fonds européen d'aides aux plus démunis. Les Restos du Cœur et la Banque Alimentaire reçoivent aussi des denrées de leur antenne nationale ► **figure 3**.

La Banque Alimentaire du Jura ne distribue pas directement de nourriture à la population. Son rôle est d'approvisionner la plupart des petites structures de distribution ainsi que la Croix-Rouge française, à hauteur de 30 % des volumes distribués par cette association. 80 % des denrées alimentaires sont fournies sous forme de colis ou de paniers composés par les bénévoles, permettant aux **bénéficiaires** de préparer des repas équilibrés. Les 20 % restants sont distribués au travers des douze épiceries sociales et solidaires implantées dans le département. Les bénéficiaires ont alors la possibilité d'y faire leurs courses à moindre coût tout en conservant leur statut de consommateur.

Près de 15 000 bénéficiaires de l'aide alimentaire

Près de 15 000 personnes bénéficient de l'aide alimentaire en 2019, soit environ 6 % de la population jurassienne. Elles disposent d'un droit d'accès délivré par les services sociaux compte tenu de leurs ressources et de la composition de leur foyer. Ces bénéficiaires se sont rendus dans un centre de distribution d'aide alimentaire du département au moins une

► Encadré 1 – Les moyens humains, financiers et matériels de la Banque Alimentaire du Jura, de la Croix-Rouge française, des Restos du Cœur et du Secours populaire

Les bénévoles participant à l'ensemble des activités de la Banque Alimentaire du Jura, de la Croix-Rouge française, des Restos du Cœur et du Secours populaire ont effectué 232 700 heures en 2019. Cela représente l'équivalent de 148 emplois à temps complet. Valorisé au Smic, leur service rendu est estimé à 3,5 millions d'euros. Les bénévoles sont en grande majorité des femmes (60 %). Plus de 40 % ont 65 ans ou plus et un quart ont entre 50 et 64 ans. En 2019, le montant des ressources financières de l'ensemble des structures atteint 749 000 euros, toutes activités confondues (aide alimentaire, accompagnement des personnes, etc.).

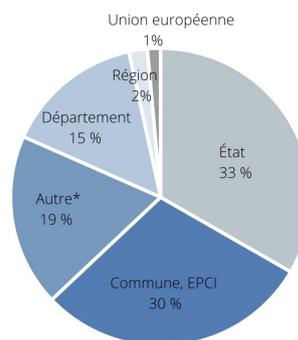
Les subventions, représentent 22 % des ressources. Elles sont versées en premier lieu par l'État et les collectivités territoriales. Les dons des entreprises et des particuliers issus d'appels à la générosité publique constituent une proportion comparable, près de 20 %. Les autres recettes proviennent surtout d'activités organisées par les structures (manifestations culturelles, braderies, lotos, etc.).

Près de la moitié des locaux des associations en superficie leur sont mis à disposition gratuitement et 30 % leur appartiennent. En revanche, les dépenses liées à l'achat et aux frais d'entretien des matériels nécessaires à la collecte, au stockage et à la distribution de denrées alimentaires sont à leur charge et prennent une part non négligeable dans le budget. C'est particulièrement le cas des véhicules frigorifiques, camions ou gerbeurs ainsi que des chambres froides.

En 2020, les subventions de l'État sont plus importantes et représentent la moitié des subventions reçues par les associations. L'Union européenne, les acteurs publics régionaux, départementaux et locaux ont également renforcé leur aide. Les dons des entreprises et des particuliers ont doublé. En cette année de crise, les ressources des structures ont fortement augmenté (+ 36 %).

En revanche, les ressources provenant des manifestations publiques se sont réduites fortement du fait des contraintes sanitaires. Dans le même temps, pour faire face à l'urgence, les collectivités territoriales ont mis en place des aides directes aux plus démunis proposant des paniers repas ou des bons d'achats.

► Origine des subventions perçues par les associations en 2019



* : Agence nationale des chèques vacances, caisse d'assurance retraite et de la santé au travail, antenne nationale des Restos du Cœur.
Source : Structures d'aide alimentaire du Jura.

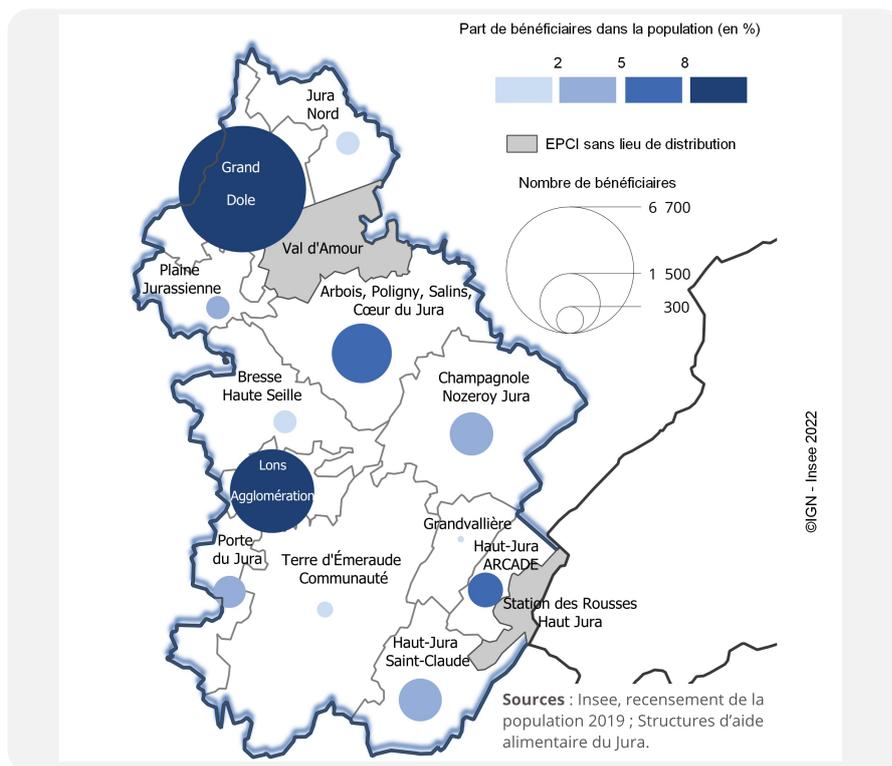
fois au cours de l'année. Selon leur situation et son évolution, l'aide peut être permanente ou pour une durée limitée. Ils ont la possibilité de s'approvisionner dans un ou plusieurs centres de distribution, plus ou moins fréquemment. La plupart des bénéficiaires résident habituellement dans le département. D'autres sont hébergés pour une durée limitée dans les centres d'accueil des demandeurs d'asile. Plus rarement, ce sont aussi des personnes de passage en situation d'urgence extrême ne disposant pas d'un droit d'accès.

Une majorité de jeunes

Les bénéficiaires de l'aide alimentaire sont surtout des familles (couples avec enfants, familles monoparentales). Ainsi, les enfants, adolescents et adultes de moins de 25 ans constituent la grande majorité des bénéficiaires, 60 %, alors que qu'ils ne représentent que 27 % de la population jurassienne. Près de 40 % sont des enfants de moins de 14 ans et 20 % ont entre 14 et 25 ans.

Les centres de distribution accueillent très peu de retraités. Pourtant, 5 500 Jurassiens âgés d'au moins 65 ans vivent sous le **seuil de pauvreté monétaire** : ils représentent 18 % des **personnes pauvres** du département. Le non recours à l'aide alimentaire peut s'expliquer par une réticence à demander de l'aide, une méconnaissance de leurs droits ou le sentiment que l'aide alimentaire est destinée à d'autres personnes davantage dans le besoin. Il peut être également lié à des difficultés à se déplacer par manque de moyen de transport ou à cause de problèmes de santé. Certaines personnes bénéficient de repas livrés par des structures d'aide à domicile. D'autres sont sans doute soutenues par leur famille ou

► 4. Nombre et part des bénéficiaires dans la population de l'intercommunalité (EPCI) en 2019



leur voisinage. Elles peuvent enfin avoir un potager pour produire leurs propres légumes.

Deux tiers de l'accueil est effectué dans le Grand Dole et Lons Agglomération

Près de la moitié des bénéficiaires de l'aide alimentaire sont accueillis dans des structures implantées dans le Grand Dole et environ 20 % dans l'Espace communautaire Lons Agglomération, soit 9 830 personnes ► **figure 4**. Ces deux

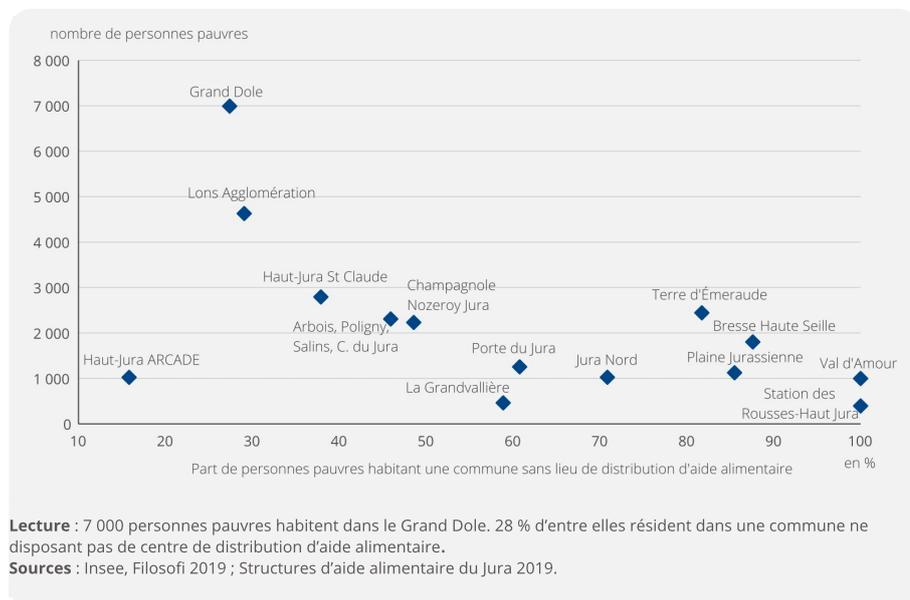
intercommunalités sont les plus peuplées du département : elles rassemblent 88 600 habitants. Elles sont aussi davantage touchées par la pauvreté monétaire. 11 600 personnes vivent sous le seuil de pauvreté, soit 40 % des pauvres du Jura. La très grande majorité d'entre elles (70 %) habitent dans des communes équipées de centres de distribution, alors qu'elles ne sont que la moitié sur l'ensemble du Jura ► **figure 5**. Le nombre d'allocataires de la Caisse d'allocations familiales (CAF) percevant le revenu de solidarité active (RSA) y est également important. 1 700 personnes en bénéficient.

À Lons Agglomération, le niveau de vie des 10 % des ménages les plus modestes est particulièrement faible. En 2019, il est de 983 euros par mois, alors qu'il atteint 1 055 euros pour l'ensemble du département.

Au sein des autres territoires jurassiens, le nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire est beaucoup moins important et très hétérogène. Un peu plus de 1 500 sont accueillis dans les centres de distribution de l'intercommunalité d'Arbois, Poligny, Salins Cœur de Jura, soit 10 % des bénéficiaires du département. Environ 800 personnes se déplacent vers les structures situées à Champagnole et ses environs.

Un nombre comparable est accueilli dans celles de l'intercommunalité du Haut-Jura Saint-Claude. Ce territoire, en décroissance démographique et fortement affecté par la désindustrialisation, est marqué par une pauvreté monétaire importante. Près de 10 % des personnes pauvres du

► 5. Nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté et part d'entre elles habitant une commune ne disposant pas de centre de distribution d'aide alimentaire selon l'intercommunalité en 2019



département y résident. Un quart des allocataires de la CAF perçoivent le RSA contre 16 % en moyenne dans le Jura.

Des populations parfois très éloignées des centres de distribution

D'autres territoires, relativement touchés par la précarité monétaire, comptent peu de bénéficiaires. C'est particulièrement le cas de la communauté de communes de Terre d'Émeraude, où une centaine de personnes seulement ont recours à l'aide alimentaire, soit 0,7 % des bénéficiaires du département. Elle rassemble cependant 8,3 % des pauvres du Jura, soit 2 440 personnes. Très peu densément peuplé (25 hab/km²), ce vaste territoire regroupe 92 communes. Il abrite trois lieux de distribution de denrées alimentaires relativement éloignés les uns des autres situés à Clairvaux-les-lacs, Orgelet et Arinthod. Aussi, le recours à l'aide alimentaire peut être rendu particulièrement difficile pour les personnes les plus isolées. Dans cette communauté de communes, 80 % des personnes vivant sous le seuil de pauvreté habitent dans une commune sans lieu de distribution. Aussi, pour pallier le manque de structures en milieu rural, d'autres formes de distribution seraient à développer.

Le nombre de bénéficiaires est également relativement faible dans la communauté de communes Bresse Haute Seille, située au nord de Lons Agglomération, bien que la pauvreté monétaire y soit également marquée. 6 % des personnes pauvres du Jura y résident alors que ses centres de distribution accueillent seulement 1,5 % des bénéficiaires du département.

► Méthode

Un questionnaire a été créé spécifiquement pour l'étude afin de connaître les quantités distribuées, le nombre de bénéficiaires, les moyens financiers, matériels et humains des structures d'aide alimentaire de la Croix-Rouge française, les Restos du Cœur et le Secours populaire français implantés dans le Jura. Les données fournies par la Banque Alimentaire du Jura sont issues de sa base de gestion.

Compte tenu des modes de gestion spécifiques à chaque structure et de l'hétérogénéité des données collectées, les conversions suivantes, objectivées par les acteurs concernés, ont été appliquées : un panier repas correspond à 920 grammes de denrées alimentaires ; un kilogramme de denrées alimentaires est estimé à 3,5 euros. La valorisation des heures effectuées par les bénévoles est basée sur un taux horaire, charges comprises, de 15 euros.

► Pour en savoir plus

- « Aide alimentaire : une fréquentation accrue des centres de distribution dans les grandes villes les plus exposées à la pauvreté début 2021 », *Drees, Études et résultats* n° 1218, février 2022.
- « Étude pour la définition d'un plan de lutte contre la précarité alimentaire en Bourgogne-Franche-Comté », *Dreets Bourgogne-Franche-Comté*, décembre 2021.
- « Aide alimentaire : une hausse prononcée des volumes distribués par les associations en 2020 », *Communiqué de presse Insee-Drees*, 26 juillet 2021.

► Encadré 2 – Baisse du nombre de bénéficiaires et des volumes distribués en 2020

En 2020, 14 250 personnes ont bénéficié de l'aide alimentaire, soit 3 % de moins qu'en 2019. À partir de mars 2020, les contraintes liées au confinement ont fortement perturbé l'organisation des structures et la distribution de l'aide alimentaire. Certains centres de distribution ont dû fermer ou limiter leurs horaires d'ouverture du fait de l'indisponibilité de bénévoles. Confinement et pandémie ont également fait peser de nouvelles contraintes sur les bénévoles, comme la limitation des déplacements et les risques sanitaires. Les aides apportées par l'entourage (famille, voisins), les initiatives citoyennes et les aides directes exceptionnelles des pouvoirs publics vers les particuliers peuvent également expliquer la baisse du nombre de bénéficiaires recensés dans le circuit associatif.

Cependant, dans les structures approvisionnées par la Banque Alimentaire, le nombre de bénéficiaires a cependant augmenté de 400 personnes, soit + 6,2 %. Il a progressé dans les intercommunalités du Jura Nord, Terre d'Émeraude Communauté et Lons Agglomération. Sur la même période, les quantités distribuées ont diminué de l'ordre de 4 %. Elles se sont réduites sensiblement dans le Grand Dole. Elles sont également en baisse dans la plupart des territoires ruraux ainsi que dans les communautés de communes du Haut-Jura Saint-Claude et de Champagnole-Nozeroy.

En revanche, l'aide alimentaire fournie par la Banque Alimentaire s'est renforcée auprès des structures de la Croix-Rouge française. C'est particulièrement le cas à Lons-le-Saunier où 20 tonnes supplémentaires ont été distribuées (+ 6 %) du fait de l'agrandissement de l'épicerie sociale de la Croix-Rouge française.

Deux intercommunalités sont dépourvues de centre de distribution : celle du Val d'Amour, située au sud-est du Grand Dole et celle de la Station des Rousses Haut Jura.

La communauté de communes du Val d'Amour est en outre très peu peuplée et regroupe huit communes. Les bénéficiaires de l'aide alimentaire se déplacent notamment à Arbois. Les personnes pauvres sont relativement éloignées d'un centre de distribution, à 20 minutes en moyenne en voiture. ●

Régine Bordet-Gaudin, Jean-François Louis (Insee)

↓ Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

► Définitions

Un **bénéficiaire** de l'aide alimentaire est une personne qui s'est rendue au moins une fois au cours de l'année dans un centre de distribution. Une même personne peut s'approvisionner dans plusieurs centres. Elle est alors comptabilisée dans chacun de ces centres.

L'**habilitation** à recevoir des contributions publiques au titre de l'aide alimentaire peut être délivrée au niveau national ou régional en fonction de la couverture géographique de l'aide alimentaire déployée. Une structure couvrant neuf départements sur au moins deux régions relève du national. Sinon, l'habilitation relève du niveau régional. Les conditions de l'habilitation sont définies par décret.

Le **niveau de vie** des individus d'un ménage est égal au revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation (<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1802>). Le revenu disponible est l'ensemble des revenus nets des impôts directs.

Le **taux de pauvreté monétaire** est la part de personnes dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté, fixé à 60 % du niveau de vie médian de la population française, 1 102 euros par mois en 2019.

